

1. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à une admission à Performics, le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du Baccalauréat toutes séries confondues, ou
- Être détenteur d'un diplôme jugé équivalent par les autorités compétentes.
- Les candidats titulaires de diplôme(s) délivrés hors du Sénégal peuvent être tenus de présenter une attestation d'équivalence délivrée par les autorités compétentes ou de faire légaliser leurs documents auprès de leur représentation diplomatique.

2. Constitution du dossier de candidature

LICENCE

Le candidat doit constituer un dossier comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
- Copie légalisée du diplôme de Baccalauréat.
- Relevé de notes du Baccalauréat.
- Copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Deux (02) photos d'identité récentes, format 4x4 cm.

Pour les candidats en admission parallèle, il est également exigé de fournir :

- Tous les relevés de notes des semestres antérieurs effectués dans l'établissement d'origine.

NB : L'ensemble du dossier peut être déposé en ligne (sauf les photos d'identité) sur : www.performics-group.sn

MASTER

Pour l'admission au Master, le candidat doit constituer un dossier comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
- Copie légalisée du diplôme de Baccalauréat.
- Copie légalisée du diplôme de Licence.
- Relevé de notes des six (6) semestres démontrant la validation des 180 crédits de la licence.
- Copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Deux (02) photos d'identité récentes, format 4x4 cm.

NB : L'ensemble du dossier peut être déposé en ligne (sauf les photos d'identité). www.performics-group.sn

3. Dépôt et étude du dossier

- Le dossier complet doit être déposé auprès du service des Admissions de Performics.
- Chaque dossier est soumis à une vérification rigoureuse et à une étude approfondie par la **Direction Académique**, qui évalue la conformité des pièces et la cohérence du parcours académique.

4. Entretien d'admission

- Après validation du dossier, le candidat est convoqué à un entretien individuel.
- Cet entretien a pour objectif d'évaluer :
 - Les motivations du candidat.
 - Son projet professionnel.
 - Ses aptitudes et compétences en lien avec la formation choisie.

5. Décision finale et notification

- À l'issue de l'entretien et de l'analyse complète du dossier, la Direction Académique rend une décision définitive.
- Le candidat reçoit une notification formelle précisant :
 - L'admission ou le refus.
 - Les éventuelles conditions spécifiques à remplir avant l'inscription définitive.

6. Inscription définitive

- En cas d'admission, le candidat est invité à procéder à son inscription définitive dans les délais communiqués.
- L'inscription est confirmée après le paiement des frais correspondants et la signature du contrat de formation.